



8 OCTOBRE 2020



INTRODUCTION

Bonjour à tous,

Je veux ici saluer Madame Emmanuelle AZAM et Monsieur Joël AUBINEAU, conseillers municipaux qui représentent Madame Sonia LUSSIEZ, Maire de Prahecq qui, en raison des circonstances actuelles, nous a prêté exceptionnellement cette magnifique salle de la Voûte pour notre AG.

Qu'elle en soit chaleureusement remerciée.

Je salue également la présence à cette assemblée générale de :
Madame Sylviane MOUNIER, Présidente du Comité Départemental.

Monsieur Patrice OUVRARD, Président de la SEP Prahecq,

INTRODUCTION

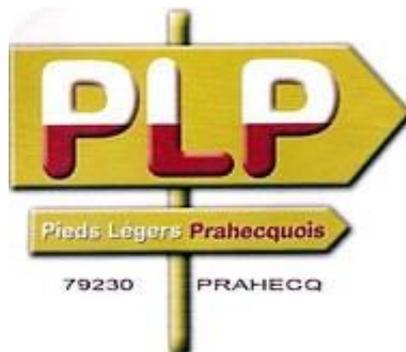
Nous sommes 54 adhérents présents et nous avons 17 pouvoirs soit un total de 71 personnes représentant 60 % des membres des PLP.

Cette nouvelle formule de notre assemblée générale avait initialement été prévue pour se terminer par un apéro dinatoire.

Malheureusement les conditions actuelles ne nous l'ont pas permis.



Société d'Éducation Populaire
PRAHECQ



RAPPORT MORAL

Philippe MILLION

RAPPORT MORAL

La saison qui vient de s'achever a été marquée par le décès de trois membres ou anciens membres des PLP, à savoir :

René Valentin notre ancien président fondateur à qui nous avons rendu hommage lors de notre dernière AG,

Madeleine Chevallereau, qui marchait avec nous au début des PLP, elle était la maman de Monique Jollet.

Danièle Aubert, son décès est survenu lors du confinement et, en conséquence, nous n'avons pu lui rendre hommage et soutenir Didier que lors de la cérémonie organisée fin juillet.

RAPPORT MORAL

D'autres membres de notre club ont perdu des proches:

Jacqueline Baudouin son mari Claude,

Jean-Claude et Christian Bertrand leur mère,

Lysiane Girard et Maguy Blanchard leur père

A tous nous renouvelons nos condoléances et l'expression de notre fraternelle sympathie

RAPPORT MORAL

La saison 2019/2020 a été une saison très particulière.

En effet les intempéries de l'hiver et l'épidémie de la Covid 19 ont très fortement impactés notre saison.

De nombreuses marches et activités ont été annulées dont le voyage aux Asturies qui a été reporté en 2021.

RAPPORT MORAL

Malgré tout certaines activités ont pu avoir lieu :

- Le week-end à Biscarrosse et au bassin d'Arcachon en septembre,
- la journée longe côte aux Sables d'Olonne en septembre,
- la soirée d'automne en novembre
- la marche à l'occasion du Téléthon,
- la marche du cross départemental des pompiers,

RAPPORT MORAL

- une formation « pratique et encadrement de la randonnée » en novembre,
- une formation aux premiers secours en février,

Ces formations visent à améliorer le niveau de compétences de nos animateurs et je souhaite que le plus grand nombre d'entre vous y participent.

En dépit de toutes ces vicissitudes les effectifs sont stables et confirment la bonne image du club.

En résumé, les PLP continuent de bien marcher !

RAPPORT MORAL

Je voudrais remercier en votre nom, l'équipe dirigeante qui s'investit dans notre club pour le faire progresser.

Mais comme chaque année, un tiers du bureau est renouvelable et des places sont à prendre pour faire tourner l'effectif afin d'assurer la continuité de la vitalité de notre club.

A vous de faire des PLP à votre image !

Merci de votre attention.



Société d'Education Populaire
PRAHECQ

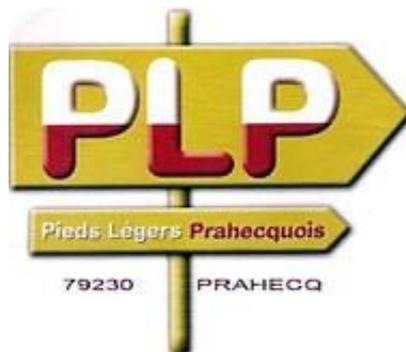


RAPPORTS D'ACTIVITÉS





Société d'Éducation Populaire
PRAHECQ



ADHÉSIONS ET FORMATION

Michèle BAUDRIT

ADHÉSIONS ET FORMATION

- Adhésions
- 115 licenciés + 2 adhérents SEP (licenciés dans un autre club, mais qui marchent avec les PLP)
- *(En 2018/2019: 119 licenciés + 1 adhérent SEP)*

ADHÉSIONS ET FORMATION

Formation **Pratique et encadrement de la randonnée**

Mercredi 20 novembre 2019

Claude Ingremeau et Philippe Million - 12 participants



ADHÉSIONS ET FORMATION

Formation

Premiers secours – PSC1

Samedi 1^{er} février 2020

Protection Civile – Antenne de Vouillé - 7 participants





Société d'Éducation Populaire
PRAHECQ



RANDONNÉES



Les



Sur la saison 2019-2020 c'est :

- ***96 randonnées effectuées pour 202 planifiées***
- ***20 animateurs « PLP »***



	randos	randos annulées	
	effectuées	météo	covid
Lundi	18	7	14
Mardi	24	2	16
Jeudi	16	6	15
Vendredi	20	4	14
Samedi	17	6	16
Journées marche	1	2	4
TOTAL	96	27	79

RANDONNÉES

- Téléthon

7 décembre 2019



- Cross départemental des pompiers

RANDONNÉES

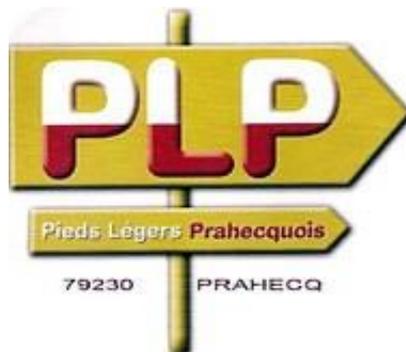
• Journée Longe Côte

22 septembre 2019





Société d'Éducation Populaire
PRAHECQ



BALISAGE

Jean Claude GIRARD

	GR	GRdP	PR
Suite du sentier			
Tournant			
Erreur de parcours			



BALISAGE 2020 PLP



BALISAGE

Lundi 08 Juin 2020

Circuit La Guirand'eau à PRAHECQ

Distance 14 km

Baliseurs : Jean Claude & Lysiane GIRARD

Portion du Champ de foire en direction de Chiron Mallet jusqu'à l'intersection avant la station d'épuration

De 14 h à 18 h – temps 4 h x 2 = **8 h**

Mercredi 10 juin 2020

Baliseurs : Jean Claude & Lysiane GIRARD

Portion de l'intersection avant la station d'épuration, en direction du clan de la chaume et retour au champ de foire à Prahecq

De 13h50 à 17h05 – Temps 3h15 x 2 = **6H30**

Temps total = 14 h 30

BALISAGE

Lundi 29 Juin 2020

Circuit Le chemin des Lavoirs à PERIGNE

distance 13,500 km

Baliseurs : Joseph KOVAC & Jean Claude GIRARD

De 7h45 à 12h30 –

Temps 4h45 x 2 = 9 h 30

BALISAGE

MARDI 30 JUIN 2020

Circuit Palisses et Boutonne à BRIOUX SUR BOUTONNE

Distance 13,500 km

Répartition en 2 équipes de 2 baliseurs :

1ère Équipe : Jacky REDIEN & Patrice GOUIN

Portion carrefour D950 au pont de Brioux

De 7 h 55 à 10 h 25 -

temps 2 h 30 x 2 = 5 h

2ème Équipe : Joseph KOVAC & Jean Claude GIRARD

Portion du pont de Brioux au carrefour de la D950

De 7 h 55 à 10 h 10

temps 2 h 15 x 2 = 4 h 30

Temps Total des 2 Equipes : 9 h 30

BALISAGE

Mercredi 1^{er} JUILLET 2020

Circuit la Fontaine de Foucambert à VERNOUX SUR BOUTONNE

Distance 10 km

Baliseurs : Joseph KOVAC & Jean Claude GIRARD

De 7 h 45 à 11 h 45 30 –

Temps 4 h x 2 = **8 H**

BALISAGE

- **Jeudi 2 Juillet 2020**
- **Circuit La Commanderie des Templiers à ENSIGNE**
- Distance 10,5 km
- Baliseurs : René POUIT & JoËlle CHATAIN
- Temps 5 H 20 X 2 = **10 H h 40**
- **Samedi 4 JUILLET 2020**
- **Circuit les Cabanes De Vignes à ASNIERES EN POITOU**
- distance 13 km
- Baliseurs René POUIT & Joëlle CHATAIN
- temps 4 h 20 x 2 = **8 H 40**

BALISAGE

MERCREDI 29 Juillet 2020

Circuit GRP LA SYLVE d'ARGENSON

Portion de Rimbault à la maison forestière de St Séverin
distance 15 km - balisage dans les deux sens

Répartition en 3 équipes de 2 baliseurs :

1ère Équipe : Joseph KOVAC & Patrick BROSSARD

Portion de Rimbault à la maison forestière du Grand Bousseau
De 7 h 30 à 10 h 30 – temps 3h x 2 = **6 h**

2ème Équipe : Jean Claude GIRARD & Pierre CHAUSSERAIS

Portion de la maison forestière du Grand Bousseau à la maison neuve
De 7 h 30 à 10 h 30 – temps 3h x 2 = **6 h**

3ème Équipe : Jacky REDIEN & Patrice GOUIN

Portion de la maison neuve à la maison forestière de St Séverin
De 7 h 30 à 10 h 30 – temps 3h x 2 = **6 h**

Temps total des 3 Equipes = 18 H

BALISAGE

- RECAPITULATIF

Balisage 1GRP de 15 km dans les 2 sens

Balisage de 6 PR pour une distance de 74,5 km

Distance totale balisée 89,5 km

Temps total de balisage 78 H 50

**avec un effectif de 20 baliseurs pour le temps de balisage
mais un effectif réel de 9 adhérents PLP**



Les baliseurs en action





MERCI

A TOUS

LES

BALISEURS



Société d'Éducation Populaire
PRAHECQ



WEEK-ENDS ET SÉJOURS

Marie-Françoise MILLION



WEEK-ENDS ET SÉJOURS

WEEK END

« BISCARROSSE ET BASSIN D'ARCACHON 2019 »



43 participants

13 au 15 septembre 2019

« BISCARROSSE ET BASSIN D'ARCACHON 2019 »



« BISCARROSSE ET BASSIN D'ARCACHON 2019 »



« BISCARROSSE ET BASSIN D'ARCACHON 2019 »



FESTIVITÉS

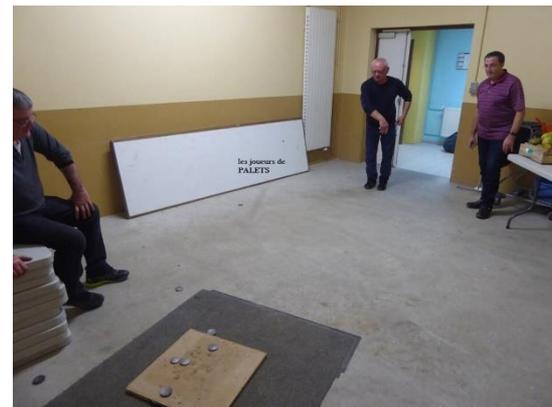
Joseph KOVAC



Soirée festive du 29 novembre 2019

« Diner et jeux »

58 participants





Société d'Éducation Populaire
PRAHECQ



SITE INTERNET

Claude RENOUX

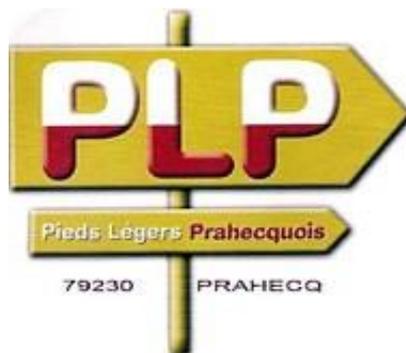


RÉTROSPECTIVE SAISON 2019/2020

[AG 2020 \(HD\) ver 9.0.mp4](#)



Société d'Education Populaire
PRAHECQ



RAPPORT FINANCIER

Michèle BAUDRIT



RAPPORT FINANCIER

Activité ou Section : PLP (Marche)

COMPTE de RESULTAT année 2019 2020					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	N-1	MONTANT	COMPTE	N-1	MONTANT
Achat Prest. Services-Séjours&WE	13 988,99	13 763,70	Inscriptions séjours & WE	15 756,00	14 370,60
Achats de Fournit. Administratives	82,70	135,50	Recettes des Animations	510,00	290,00
Achats de Marchandises	902,15	614,70	Ventes de Marchandises		0,00
Locations		0,00			
Primes d'assurance	65,00	65,00	Subvention Collectivités Locales		0,00
Personnel extérieur		0,00	Subvention CDRP - Balisage	582,00	582,00
Impressions Publicité Rel. Publiques		0,00	Cotisations FFR	3 094,00	3 105,00
Déplacements, missions		0,00			
Frais Postaux et télécom	12,60	0,00	Cotisations des membres SEP	960,00	936,00
Cotisations		3 177,00			
Sacem		0,00	Produits Financiers		0,00
Cotisations FFR	3 190,00	0,00			
Charges Diverses		0,00	Produits Divers	96,00	72,00
Amortissements et Provisions	4 762,61	6 362,31			
			Reprise de provisions	2 006,05	4 762,61
Temps passé par les bénévoles		0,00	Bénévolat		0,00
Sous-total	23 004,05	24 118,21	Sous-total		24 118,21
		0,00		23 004,05	0,00
TOTAL		24 118,21	TOTAL		24 118,21

Fournitures : jimdo 70€ / cartouches encre 39,75€ / balisage 25,75€

Marchandises : 39,23€ AG / 160€ Fleurs décès / 415,47€ soirée d'automne

RAPPORT FINANCIER

RESULTAT PAR ACTIVITE

	Saison 2018/2019				Saison 2019/2020			
ACTIVITE	RECETTES	DEPENSES	SOLDE		ACTIVITE	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
ADHESIONS	4 150,00	- 3 250,00	900,00		ADHESIONS	4 113,00	- 3 237,00	876,00
BALISAGE	582,00	- 12,70	569,30		BALISAGE	582,00	- 25,75	556,25
FONCTIONNEMENT		- 114,86	- 114,86		FONCTIONNEMENT		- 313,58	- 313,58
FORMATIONS					FORMATIONS		- 315,00	- 315,00
JOURNEE Ile d'Aix					JOURNEE LONGE COTE	223,60	- 224,00	- 0,40
SORTIE WEEK END					SORTIE WEEK END	13 165,00	- 12 242,70	922,30
SEJOUR	15 756,00	- 13 988,99	1 767,01		SEJOUR			
DIVERS journée festive 11/06/2016	324,00	- 593,12	- 269,12		DIVERS journée festive			
DIVERS Veillée	186,00	- 281,77	- 95,77		DIVERS Veillée	290,00	- 415,47	- 125,47
Reprise de provisions	2006,05				Reprise de provisions	4762,61		
Dotation de provisions		-4762,61			Dotation de provisions		-6362,71	
TOTAUX	23 004,05	- 23 004,05	-		TOTAUX	23 136,21	- 23 136,21	-

RAPPORT FINANCIER

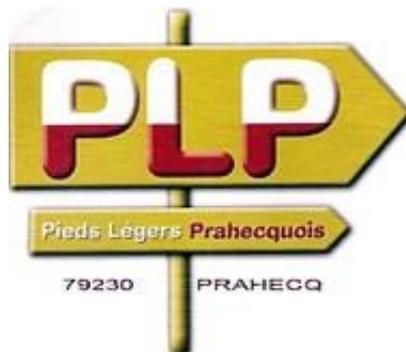
BILAN COMPTABLE PAR SAISON

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
ADHESIONS	796,00	828,00	788,00	900,00	876,00
FONCTIONNEMENT	-286,60	-578,04	-205,42	-114,86	-313,58
FORMATION	-55,00	-110,00	-238,00	0,00	-315,00
BALISAGE	591,80	552,00	544,95	569,30	556,25
JOURNEES	50,25	-181,83	-271,78	-364,89	-125,87
WEEK END	-94,58	-366,06	58,76		922,30
SEJOUR	183,60	0,00	0,00	1767,01	
SOLDE	1185,47	144,07	676,51	2756,56	1600,10

6362,71 Provision globale



Société d'Éducation Populaire
PRAHECQ



ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU



ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

DATES DE FIN DE MANDAT

2020	2021	2022
BAUDRIT Michèle	BROSSARD Patrick
CHATAIN Joëlle	BROSSARD Béatrice	GIRARD Jean-Claude
FAUCHER Marie-Claude	KOVAC Joseph	GIRARD Lysiane
POUIT René	MILLION Philippe	KOVAC Martine
RENOUX Claude	MILLION Marie-Françoise	LEGROS Fabrice

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

- **Membres sortants se représentant:**

- *BAUDRIT Michèle*
- *FAUCHER Marie-Claude*
- *POUIT René*
- *RENOUX Claude*

- **Candidats:**

-
-
-

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

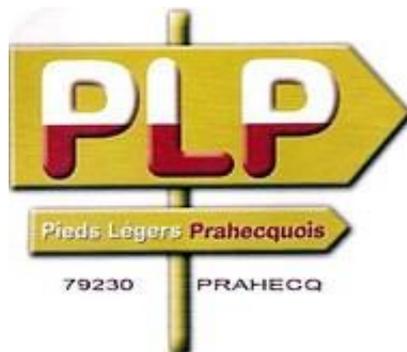
- **Membres sortants se représentant:**

- *BAUDRIT Michèle*
- *FAUCHER Marie-Claude*
- *POUIT René*
- *RENOUX Claude*

Sont réélus



Société d'Education Populaire
PRAHECQ



QUELQUES RAPPELS

QUELQUES RAPPELS

Sécurité:

- Port du gilet jaune **obligatoire** pour l'animateur et le serre-file,
- Suivre les consignes de l'animateur,

COVID 19:

- Inscription **obligatoire** sur la liste de présence tenue par l'animateur,
- Port du masque **obligatoire** dans les voitures pour le covoiturage (4 personnes maxi par véhicule),
- Constitution de groupes de 10 personnes maxi espacés de quelques mètres pendant la marche sur les rues et les routes,
- Garder des distances pendant la marche et pendant les pauses.



Société d'Education Populaire
PRAHECQ



PROJET 2020-2021



Société d'Éducation Populaire
PRAHECQ



PROJET 2020-2021

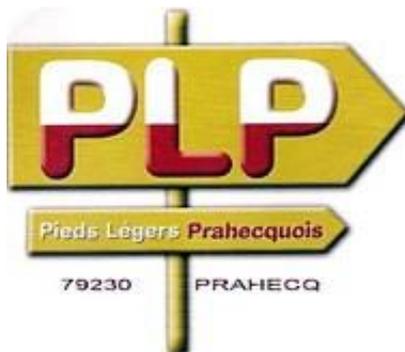
ADHÉSIONS / FORMATION



POINT DES ADHÉSIONS



Société d'Éducation Populaire
PRAHECQ



SAISON 2020-2021

RANDONNÉES



RANDONNÉES

- **Journée « longe-côte »**

19 septembre 2020 – Rivedoux – Île de Ré



25 participants à la randonnée
17 participants au longe côte



Société d'Education Populaire
PRAHECQ



WEEK-ENDS ET SÉJOURS

FORMATION

- **Mercredi 24 mars 2021**

René Pouit vous fera un après-midi de
révision:

Carte et boussole



FORMATION

?

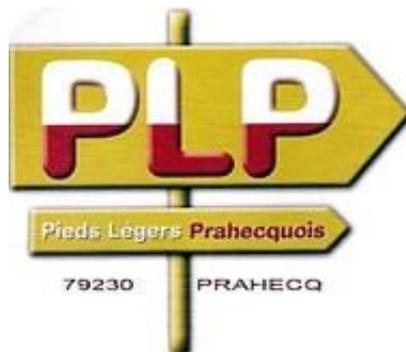
Formation aux premiers secours – PSC1



Inscrivez-vous pour pouvoir programmer une nouvelle séance au printemps (10 participants maxi)



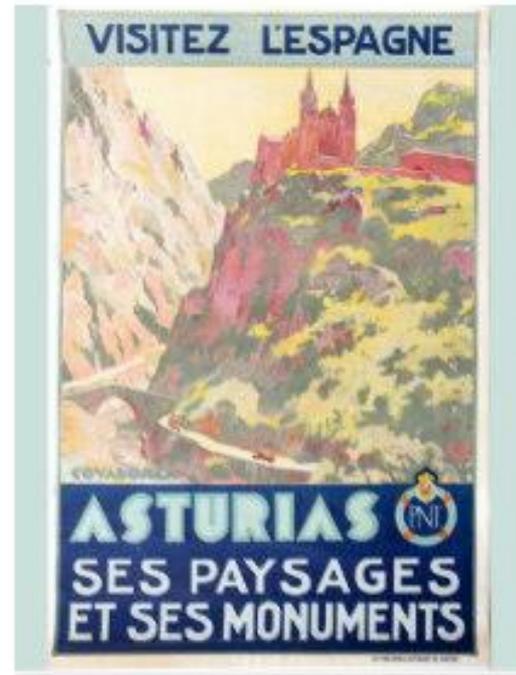
Société d'Education Populaire
PRAHECQ



PROJET 2020 - 2021

SÉJOURS

ASTURIAS (Espagne)



ASTURIES (Espagne)

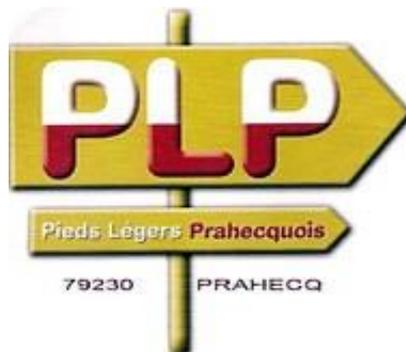
du dimanche 6 au dimanche 13 juin 2021

50 inscrits





Société d'Éducation Populaire
PRAHECQ



PROJET 2020 - 2021

FESTIVITÉS

FESTIVITÉS

Si les conditions le permettent:

- **Soirée d'automne**

Vendredi 27 novembre 2020

- **Journée festive**

Samedi 26 juin 2021

Thème à définir



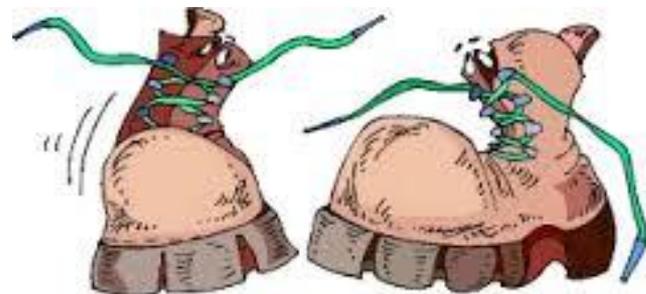


Société d'Éducation Populaire
PRAHECQ



BUDGET PRÉVISIONNEL

Michèle BAUDRIT / Philippe MILLION

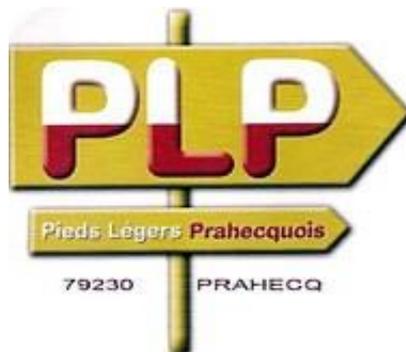


BUDGET PRÉVISIONNEL

	Saison 2020/2021			
ACTIVITE	RECETTES	DEPENSES	SOLDE	base de calcul
ADHESIONS	3 600,00	- 2 800,00	800,00	100 adhésions
BALISAGE	580,00	- 50,00	530,00	
FONCTIONNEMENT	0	- 200,00	- 200,00	
FORMATIONS	0	- 200,00	- 200,00	
JOURNEE				autofinancement
SORTIES WEEK END				autofinancement
SEJOUR	7500,00	- 7 500,00		participation SEP et PLP séjour Asturias
DIVERS Journée Festive		- 630,00	- 630,00	
DIVERS Veillée		- 300,00	- 300,00	
Assemblée Générale			-	
TOTAUX	11 680,00	- 11 680,00	0,00	



Société d'Education Populaire
PRAHECQ



QUESTIONS DIVERSES



QUESTIONS DIVERSES

Pourquoi un contrôle de l'Honorabilité?

FAQ Honorabilité

1) Pourquoi notre fédération sportive, qui s'adresse majoritairement à des licenciés seniors, est-elle concernée par ce contrôle ?

Dans un courrier adressé aux présidents des fédérations, Roxana MARACINEANU rappelle que malgré la crise sanitaire actuelle, l'enjeu du renforcement des conditions de sécurité des pratiquants, contre toute forme de déviance reste une des priorités du Ministère des Sports.

En effet, suite à la vague de révélations des cas de violences sexuelles dans le milieu du sport, la ministre des Sports a souhaité systématiser le contrôle de l'honorabilité des bénévoles dans les associations sportives, grâce à une vérification automatisée mise en place au plus tard le 1er janvier 2021 pour les encadrants bénévoles visés à l'article L. 212-1 du Code du Sport et les dirigeants des associations sportives (article L. 322-1 du même code). En effet, Le code du sport prévoit qu'une personne ne peut exercer les fonctions prévues à l'article L. 212-1 du code du sport si elle a fait l'objet d'une condamnation définitive pour tout crime ou pour l'un des délits mentionnés à l'article L. 212-9 du même code. La liste des infractions pour lesquelles une condamnation entraîne une incapacité d'exercer les fonctions d'éducateur sportif et d'exploitant d'établissement d'APS a été étendue par l'article 4 de la loi n° 2017-261 du 1er mars 2017. Cette modification de l'article L. 212-9 du code du sport vise notamment à prendre en compte un périmètre plus large d'infractions issues de plusieurs codes : code pénal, code de la route ou code de la sécurité intérieure.

Notre fédération, au même titre que les autres fédérations, est soumise à cette nouvelle obligation. Nos actions à destination des publics jeunes « un chemin, une école », « des ailes à tes baskets », nos partenariats avec l'USEP, nos quelques écoles de longe côte et de randonnée, ainsi que notre souhait de nous tourner vers les plus jeunes peut nous amener à être confrontés à cette thématique. Pensons également à nos enfants et petits-enfants, qui grâce à cette mesure de contrôle systématique, seront mieux protégés de toutes formes de déviances dans leur pratique physique et sportive en club. Mais attention, les jeunes ne sont pas les seuls concernés. Toute personne peut l'être directement ou indirectement, quel que soit son statut. Nous devons être solidaires des autres fédérations. Nous devons tous nous sentir concernés et participer à la mise en place de cette mesure importante pour la sécurité de tous les pratiquants.



2) Un club de randonnée avec une moyenne d'âge de 70 ans, doit-il impérativement répondre à cette obligation ?

Oui, peu importe l'âge des dirigeants, des encadrants et du public encadré, mineurs ou majeurs, les personnes exerçant des fonctions éligibles au contrôle sont soumises à l'obligation d'honorabilité. Tout individu ayant une fonction de dirigeants élus, d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, bénévole ou professionnelle doit être en mesure de fournir cette attestation. A la FFRandonnée, il s'agit des dirigeants élus des comités directeurs de clubs et de comités, des animateurs et entraîneurs.

3) Quelles sont les personnes soumises au contrôle sur l'honorabilité ?

Les personnes soumises au contrôle d'honorabilité sont au sein des clubs et comités :

- Toute personne exerçant des fonctions d'enseignement, d'animation, d'encadrement à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle.
- Tout dirigeant élu (Président, Vice-Président, secrétaire, trésorier, trésorier adjoint...)

4) Ces dispositions s'adressent-elles uniquement aux détenteurs d'un diplôme à finalité professionnelle ?

Toute fonction de dirigeant, d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive bénévole, sont soumises aux mêmes obligations légales d'incapacité que leurs homologues professionnels.

5) Une personne doit-elle obligatoirement détenir une licence pour être contrôlée ?

Oui, la FFRandonnée ne contrôle que ses licenciés.

6) Certains clubs affiliés ont des personnes non licenciées dans leurs adhérents. Qu'en est-il dans ce cas de figure ?

Conformément à l'article 9.5. des statuts de la FFRandonnée, tous les adhérents d'un club ou d'une section de club affilié à la FFRandonnée sont tenus d'être titulaires d'une licence en cours de validité.

7) Au Comité, nous avons un trésorier adjoint qui n'est pas membre du bureau : doit-il quand même signer l'attestation ?

Toutes les personnes titulaires d'un mandat social (c'est-à-dire tous les élus) sont soumises au contrôle de leur honorabilité.



RÉPONSE

9) L'attestation d'honorabilité sera-elle signée par tous les licenciés ?

Non, l'attestation d'honorabilité doit être dûment remplie et signée uniquement par les licenciés dont les fonctions sont éligibles à l'obligation d'honorabilité. Les personnes licenciées qui ne répondent pas aux définitions d'animateur, entraîneur ou de dirigeant élu ne seront pas contrôlés donc n'ont pas à remplir l'attestation.

10) Le document signé est-il conservé dans les archives du Comité ou du Club ou du National ?

L'attestation remplie et signée doit être archivée par la structure (club ou comité) qui souscrit la licence de la personne soumise au contrôle de l'honorabilité.

11) Les associations sportives non affiliées seront-elles tenues à des contraintes similaires ?

Oui, même s'il n'est pas affilié à une fédération, un EAPS (Etablissement d'activités physiques et sportives) doit être déclaré et ses dirigeants élus et ses encadrants subiront également un contrôle.

12) Un adhérent apportant simplement son aide sur une manifestation (inscription, ravitaillement, sécurité à un carrefour...) mais sans être animateur d'un groupe est-il soumis à ce contrôle d'honorabilité ?

Non, il n'est pas soumis à ce contrôle.

13) S'il ressort du contrôle automatique qu'une personne a été condamnée, le président de l'association en est-il informé et si oui, comment et par qui ?

Le référent fédéral (Caroline CARPENTIER, CTS, avec l'appui de Lexie BUFFARD, Secrétaire Générale) est informé, prend contact avec le responsable du club pour mettre fin avec discrétion aux fonctions de dirigeants ou encadrants de ce licencié.

14) Quelle est le calendrier de mise en œuvre de cette nouvelle obligation pour le réseau ? pour le national ?

La fédération doit être en capacité de produire un fichier à la Direction des Sports au 01 01 2021.



ATTESTATION

à faire remplir par tous les licenciés de votre structure nécessitant un contrôle d'honorabilité (dirigeants élus, encadrants, entraîneurs, animateurs...)
A conserver

« La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du code du sport.

A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué. »

J'ai compris et j'accepte ce contrôle.

Nom d'usage :	Nom de naissance :
1 ^{er} prénom de naissance :	Ville de naissance :
Département de naissance :	Pays de naissance :

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

RÉPONSE

Après un débat animé, Sylviane Mounier indique qu'elle transmettra nos points de vue à la FFRandonnée.

QUESTIONS DIVERSES

Quid de la participation financière au transport ?

RÉPONSE

Règlement intérieur

Article 9 - Covoiturage

Le covoiturage est naturellement recommandé. Tout déplacement en véhicule personnel se fait sous la responsabilité pleine et entière du conducteur du véhicule utilisé qui certifie que son permis de conduire est en état de validité.

Les conditions de participation financière aux frais de transport sont fixées par le bureau de la section.

RÉPONSE



Décision du bureau

RÉUNION DU BUREAU DU 15 OCTOBRE 2018

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Pour tenir compte de la hausse substantielle des carburants (hausse du prix du pétrole et augmentation des taxes), le montant de l'indemnisation de l'indemnité kilométrique est fixé à 0,30 €/km.

➤ Calcul de la participation aux frais de covoiturage

La règle est l'alternance des véhicules pour la majorité des randonnées.

Pour les séjours, week-ends, journées découvertes et journées marche, la participation aux frais de transport sera calculée de la manière suivante :

$$\text{Participation individuelle} = \frac{A + B}{\text{Nombre d'occupants du véhicule}}$$

A = kilométrage total du parcours (trajet AR + déplacements sur place) x 0.30 €

B = montant des péages

RÉPONSE

Le bureau examinera la valeur de l'indemnité lors de sa prochaine réunion



Société d'Éducation Populaire
PRAHECQ

SEP Prahecq



CDRP 79

Département des DEUX SÈVRES

MAIRIE

DE

PRAHECQ

19230 PRAHECQ



MAIRIE Prahecq